

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2016-30 en date du 9 mai 2016 et portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'UFR Sciences Pharmaceutiques pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Membres permanents

Président :

Matthieu JUSTE, Maître de Conférences en Immunologie parasitaire, Université de Tours

Assesseur universitaire :

Stéphanie GERMON, Maîtresse de Conférences en Sciences biologiques, fondamentales et cliniques,
Université de Tours

Assesseur Professionnel :

Bertrand MOINET, Coordonnateur *Global Quality & Risq* – SANOFI

Master Biologie – Santé – Parcours : Gestion et Qualité des Risques en Santé

Membres mobiles

Rapporteur universitaire :

Jackie VERGOTE, Maitresse de conférences en Sciences Physico-Chimiques et Ingénierie appliquée à la santé, Université de Tours

Rapporteur professionnel :

Géraud PAPON, Créateur et Dirigeant SH Consulting – CHRU Tours

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 05/06/2023